

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 17 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 12 mai 2022 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal

Julie ADENOT

Yves ATTOU

Christian GUILLAUME

Martine HARDY

Pierric MAHU

Jérôme MASSÉ

Jeannine MATTIO

Caroline ROULEAU

Excusés : Guillaume BARATON, Jean-François BRANGER, Annick BARRÉ, Camille COCAGNE
Liliane LAPOMME, et Mélanie GAILLARD.

Article L2121-1 du CGCT : Liliane LAPOMME donne pouvoir à Jeannine MATTIO,
Mélanie GAILLARD donne pouvoir à Christian GUILLAUME,
Camille COCAGNE donne pouvoir à Yves ATTOU, Annick BARRÉ donne pouvoir à Martine HARDY
Jean-François BRANGER donne pouvoir à Jérôme MASSÉ.

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard du CO.

Secrétariat de séance : Martine HARDY

ORDRE DU JOUR :

1 -Affaires générales et extérieures ;

1-1 Délibération reversement taxe aménagement à la CC Val de Gâtine :

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par la commune sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.

Pour Saint Christophe sur Roc, le taux est de 1% et la recette 2021 s'est élevée à 3148,62€

La loi de finances pour 2022 impose dorénavant aux communes d'en reverser une fraction à la Communauté de communes.

L'aménagement des zones d'activité communautaires et des bâtiments communautaires sont entièrement financés par la Communauté de communes.

La définition des clés de partage doit passer par une délibération concordante.

Un pacte financier et fiscal a été validé le 17.12.2019 par le Conseil communautaire

Le reversement est fixé à 100% pour les créations ou extensions des zones d'activité économique (Montplaisir) et à 80% pour les opérations d'équipement communautaires.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention avec la Communauté de communes et de délibérer sur cette réversion.

Après explications et débat, le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour reverser la taxe d'aménagement à la CCVG sur les zones d'activités économiques.

1-2 Communication mise en place des Lignes Directrices de Gestion :

C'est quoi ? C'est l'établissement d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, soit la promotion et la valorisation des parcours professionnels

L'objectif est de donner plus de visibilité aux agents sur leur perspective de carrière

Un groupe de travail a été constitué avec Jeannine Mattio, Christian Guillaume, Natalie Maatoug et Laurence Festino

Ce document regroupe les éléments suivants : effectifs, métiers et compétences, analyse et mouvements de personnels, promotion et valorisation des parcours professionnels, actions en faveur de l'égalité hommes/femmes, bilan des formations des avancements et promotions, relations sociales, temps de travail. Les lignes Directrices de gestion de Saint Christophe sur Roc seront étalées sur 6 ans. Elles ont été approuvées par le comité technique du Centre de gestion en séance du 5 avril dernier et arrêtées par Monsieur le Maire le 25/04/2022.

1-3 Demande de subvention terrain de sport et évènement culturel :

Un programme national vise à accompagner le développement de 5000 terrains de sport (12x24m, soit 288m²).

Une opportunité exceptionnelle car c'est un début de réponse à demande de jeunes de la commune. C'est une dynamique incitant à la pratique sportive. De plus, la subvention peut atteindre 80% de la dépense Saint Christophe sur Roc est éligible à ce programme car elle est en ZRR, Zone de revitalisation rurale

Un 1^{er} contact a été établi avec la direction jeunesse et sports, auprès de laquelle il convient de déposer un dossier de demande de subvention avant le 3 juin 2022

Des devis ont été proposés par PCV (Echiré) : 47622 € et par PALYGROUND (Cholet 49) : 49791,60 €, auxquels il faut ajouter la chape de béton : (13x25m², soit 325 m²).

Un 3^{ème} devis est attendu. Monsieur le maire demande au conseil municipal un accord de principe sur ce projet afin d'en établir le plan de financement et la demande de subvention. Le projet sera porté au budget principal 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents y afférant.

1-4 Mise en régie des recettes de location de salle communale et de matériels communaux :

Le 12/01/2021, le conseil municipal a délibéré sur un nouvel acte constitutif de la régie de recettes pour la cantine et la garderie du RPI, et la mise en place d'un TPE pour les paiements. La location de la salle communale et du matériel mis à disposition des administrés est également source de recettes et n'est pas entrée dans le cadre de cette régie.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour que ces recettes soient aussi mises en régie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur pour signer un avenant à l'acte constitutif de régie de recettes.

1-5 Décision modificative n° 1 : lotissement :

Suite à la réception des nouveaux taux d'emprunts du lotissement, il convient de prendre la décision modificative suivante :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>		<u>Recettes de fonctionnement</u>	
<u>Compte/chapitre</u>	<u>Montant</u>	<u>Compte/chapitre</u>	<u>Montant</u>
65888	1 €	774	1001 €
6611	1000 €		
Total	1001 €	Total	1001 €

Le conseil municipal, à l'unanimité valide cette décision modificative.

1-6 Délibération mise en œuvre de la M57 :

La comptabilité de la commune est actuellement gérée par l'instruction M14 (sorte de plan comptable). Au 1^{er} janvier 2024, toutes les communes devront passer au référentiel budgétaire et comptable M57 qui tend à se rapprocher du plan comptable privé.

Il est possible, pour les communes, d'anticiper le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023. Mais pour cela, le conseil doit prendre une délibération. Cette décision est soumise à l'accord de la comptable du trésor et du service informatique de CDG pour accompagner la commune dans cette démarche. Le service informatique ayant reçu beaucoup de demandes de passage à la M57 a placé la commune en liste d'attente. Madame la Comptable du Trésor a donné son accord.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour que la comptabilité de la commune passe en M57 au 1^{er} janvier 2023. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

1-7 Planning des bureaux de vote des élections législatives :

Trop d'élus sont absents, le tableau sera envoyé par mail pour que chacun le complète en fonction de ses disponibilités.

2 Commission 2 Affaires scolaires et sociales :

2-1 Demande du CSC pour l'accueil du multi loisirs été 2022 :

Le CSC demande à Monsieur le maire, pour la 3^{ème} année, l'accord pour accueillir un centre de loisirs géré par ses équipes sur le site de l'école de Saint Christophe au mois de juillet. En réunion d'adjoints et Maire, un accord de principe a été donné. Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour acter cette décision. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son aval pour accueillir le centre de loisirs sur le site de l'école de Saint Christophe sur Roc pour 3 semaines en juillet.

2-2 Info diverses :

La réunion RPI est repoussée au mercredi 1^{er} juin à 10h30. A défaut, la proposition de répartition des coûts 2021 de Saint Christophe sur Roc sera appliquée.

La rentrée 2022/2023 aura lieu le 1^{er} septembre

La rédaction du Projet éducatif territorial de l'accueil de loisirs périscolaires 2022-2025 est terminée. Il sera validé en conseil d'école le 20 juin.

Réception de 2 CV pour remplacer l'apprentie dès la rentrée 2022.

3 Commission 3 Travaux et Urbanisme :

3-1 Documents d'urbanisme :

Cua 07924122P0004 : Parcelle AC 133 : 7 place de l'Église : arrêté informel, **droit de préemption non exercé**

PC 07924122P0002 : Parcelle A 881 : Rue du Breuil : construction d'un pavillon de 142 m² : instruction en cours

CUa 07924122P0005 : parcelle AC 131 : 3 Place de l'Église : arrêté informel du 06/05/2022, **droit de préemption non exercé.**

3-2 Info DIA :

Voir ci-dessus

3-3 Délibération modificatif Permis d'aménager lotissement :

Sujet ajourné par manque d'éléments pour éclairer le conseil.

4; Commission 4 Communication et animation

4-1 Rapport de la commission :

Le concert de Jazz du 11 mai s'est bien passé et a remporté un vif succès. Les musiciens étaient de qualité. Ce 1^{er} concert a initié une série d'autres petits concerts qui pourraient être organisés par le Carug sur la commune de Saint Christophe sur Roc, prisée au niveau de son cadre et site.

4-2 3èmes Estivales sur Roc : 24/06/2022

Une réunion de préparation aux Estivales sur Roc aura lieu le jeudi 19 mai à 19h en mairie.

4-3 Les Eurochestries :

Les Eurochestries sur Saint Christophe auront lieu le vendredi 8 juillet. La commune accueillera le quatuor Salamaya du Mexique dans l'église. La convention avec l'association OVNI a été signée et la demande d'occupation de l'église auprès du Diocèse en cours.

4-4 Concert « le festin d'Alexandre » le dimanche 18 septembre

Monsieur le Président de la commission a reçu une proposition avec plusieurs options pour ce concert que la commission a prévu de faire le 18 septembre en même temps que les journées du patrimoine.

Il convient de définir une formation. Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour le concert « Le Trille du Rossignol » et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du soutien à la culture en milieu rural.

5 Commission 5 Environnement

5-1 Rapport sur la campagne de stérilisation des chats errants :

4 chats ont été stérilisés. Tiroux, Sably, Lilas et Rose (3 mâles et une femelle) sont devenus des chats libres. Ces chats appartiennent à la collectivité. Nous devons veiller à leur bien-être. Il nous faut transmettre l'information et sans doute, réfléchir à la préparation d'un courrier à envoyer à l'association de chasse locale afin de signaler l'existence de ces chats libres, légalement protégés, au même titre que les autres chats domestiques.

La prolongation de la campagne, n'a pas permis la stérilisation de beaucoup de chats. Les dates étant tardives, les chats étaient en chasse et des difficultés sont apparues, en période de reproduction, pour les attraper.

6 Agenda prévisionnel :

MOIS	DATES (HEURES)	THÈMES	LIEU
MAI	Jeudi 19 mai (19h)	Comité d'organisation 3èmes Estivales	Mairie
JUIN	Mer 1^{er} juin	RPI	
	Dim 12 juin (8h-19h)	1^{er} tour des législatives	Mairie
	Mar 14 juin (20h30)	Conseil municipal	Mairie
	Dim 19 juin (8h-19h)	2^{ème} tour des législatives	Mairie
	Ven 24 juin (19h)	*** 3èmes ESTIVALES SUR ROC ***	Place de l'église
JUIL	Sam 2 juil	Ouverture de la saison au Plan d'eau	Plan d'eau
	Ven 8 juil	Eurochestreries	
	Mar 12 juil (20h30)	Conseil municipal	Mairie
	Jeudi 14 juillet (12h)	Repas du 14 juillet	Espace Francis Gonnord
AOÛT	Dim 7 août (12h)	Moules-Frites de l'ACCA	

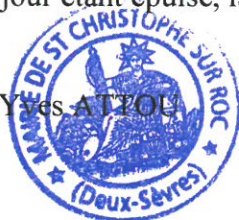
7 Questions diverses et échanges d'informations :

Les travaux en cours ou précédemment évoqués :

- Eclairage passage piéton Gelousière/Route du Plan d'eau : réponse tardive du département pour l'accord d'implantation d'un luminaire sur la départementale (une reunion a eu lieu entre Mr Christian Bonnin du département et Pierric en début de mois). Nous attendons le rapport de Mr Bonnin nous donnant l'autorisation. En parallèle, difficultés à trouver un fournisseur de matériels électriques. Nous sommes en cours d'ouverture de compte avec Rexel.
- demande de reculer le panneau de la commune après le cimetière pour ralentir la circulation: demande rejetée par le département (attente du rapport de Christian Bonnin)
- demande de limiter la circulation à 70 km/heure (intersection de Phlé, de la RD6 et de la Pechellerie) : rejetée (attente du rapport)
- remplacement des vitres du 1er vandalisme : fini début mai
- 2ème vandalisme : devis des ETS Frères reçu, attente de la prise en charge de l'assurance pour signer le devis
- Achat de bancs pour orner la commune (commande passée, en attente de livraison)
- Achat d'un Tivoli de 8x20 mètres : livraison lundi 16 mai
- Sécurité routière : statu quo
- signallement d'une Seat Ibiza Noire immatriculée CX391AT laissée sur le parking de la Croix de Cimetière depuis plusieurs mois : la démarche d'évacuation sera mise en route

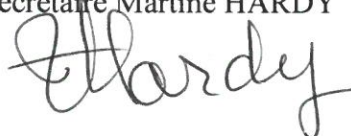
Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 14 juin 2022** à 20h30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

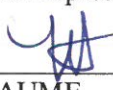
Le Maire, Yves ATTOU



La Secrétaire Martine HARDY

5



Adjoints et conseillers	
Julie ADENOT	Annick BARRÉ représentée par Martine HARDY
Jean-François BRANGER représenté par Jérôme MASSÉ	Camille COCAGNE représentée par Yves ATTOU 
Mélanie GAILLARD représentée par Christian GUILLAUME	Christian GUILLAUME
Liliane LAPOMME représentée par Jeannine MATTIO	Pierric MAHU
Jérôme MASSÉ	Jeannine MATTIO
Caroline ROULEAU	